



Orsières, le 31 janvier 2023

APPRENTI(E) EMPLOYÉ(E) DE COMMERCE

L'Administration communale souhaite favoriser l'entrée en apprentissage d'un(e) apprenti(e) employé(e) de commerce.

- Âge d'entrée :** dès la fin de la scolarité obligatoire
- Conditions :** formation de 3 ans **avec maturité professionnelle**
- Entrée en fonction :** août 2023

Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer par écrit en joignant une copie de leur dernier bulletin scolaire, à l'Administration communale, Rue de la Commune 3, 1937 Orsières pour **le 28 février 2023**.

La secrétaire communale, Mme Christelle Darbellay Tornay, se tient à disposition pour tout renseignement complémentaire au 027 782 62 62 ou par mail à l'adresse secretariat@orsieres.ch.

L'Administration communale